

MORTEMER, *Morte-mer*, *Mortemé*, sur la limite occidentale entre *Hainvillers* au nord, *Orvillers* au nord-est, *Cuvilly*, *Lataule* au midi, **Méry**, **Courcelles - Epayelles** du canton de **Maignelay**, à l'ouest, **Rollot** (Somme) au nord-ouest.

Le territoire de figure à-peu-près ovalaire, constitue une plaine couverte, vers le milieu de laquelle est placé le chef-lieu formé d'une seule et large rue orientée de l'est à l'ouest. Il n'y a pas d'eau courante dans son étendue; toutes les maisons sont construites en pierres du pays dont les bancs paraissent à jour dans les rues.

Mortemer dépendait de la seigneurie d'*Orvillers*.

Il y avait un château fortifié qui fut pris d'assaut par les Anglais en 1421, et démantelé l'année suivante par ordre du roi d'Angleterre, mais on le rétablit; il fut enlevé de nouveau par les Bourguignons en 1433, et détruit alors jusqu'à dans les fondations. Il était situé à l'extrémité orientale du village; on voit encore sur l'emplacement une partie du fossé d'enceinte, avec un pont de trois arches, et la base de trois tours dont chacune avait quarante pieds de diamètre. Le village fut brûlé à cette occasion, et le chemin qu'on appelle la rue neuve, qui était la partie principale, eut toutes ses maisons démolies, à l'exception d'une seule. Le village était fermé de deux portes, l'une du côté d'*Orvillers*, et l'autre vers *Montdidier*. On faisait le guet sur un arbre fort élevé qui a vécu très-long-tems au lieu dit le *courtil-guet*.

On connaît sous le bois de *Mazières* et dans le village même, des souterrains pénétrant au-dessous des carrières qui servaient à retirer la population lorsque le pays était occupé par l'ennemi.

Mortemer n'était anciennement qu'un vicariat de la cure de *Cuvilly*; il fut érigé en cure vers 1650 à la demande du seigneur. L'évêque de Beauvais y nommait.

C'est maintenant une succursale qui comprend la commune d'*Hainvillers* dans son étendue.

Les deux communes avaient été réunies en une seule dans l'année 1827; elles ont été séparées de nouveau par ordonnance du quinze septembre 1833.

L'église dédiée à la vierge, est en forme de croix. La nef est mo-

derne; le chœur qui est polygone et les transepts paraissent du style du seizième siècle; une porte surbaissée ouverte dans le transept méridional est certainement de cette époque. Tout l'édifice est lambrissé et proprement tenu.

La route royale d'Abbeville à Compiègne traverse la région moyenne du territoire; celle de Flandre forme une partie de la limite à l'est.

Il n'y a pas de propriétés communales.

Le cimetière tenant à l'église est fermé par des murs.

On trouve dans l'étendue du territoire deux moulins à vent et des carrières de pierres dites de *Mortemer*.

La population partage son temps entre l'exploitation de ces carrières et les travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 458 h. 11,73. — Prés, 37 h. 84,65. — Bois, 130 h. — Vergers, 1 h. 31,10. — Jardins potagers, 8 h. 62,97. — Eaux, 0 h. 24,90. — Friches, 0 h. 30,70. — Propriétés bâties, 4 h. 20,55. — Routes, chemins, 15 h. 18,41. — Total, 655 hect. 85,01.

Distance de Ressons, 8 kil. — *De Compiègne*, 2 myr. 5 kil. — *De Beauvais*, 6 myr. 5 kil. — *Marchés*, Compiègne, Montdidier, Ressons. — *Bureau de poste*, *Ressons-sur-Matz*. — *Population*, 358. — *Nombre de maisons*, 89. — *Revenus communaux*, 314 f. 36 c.